

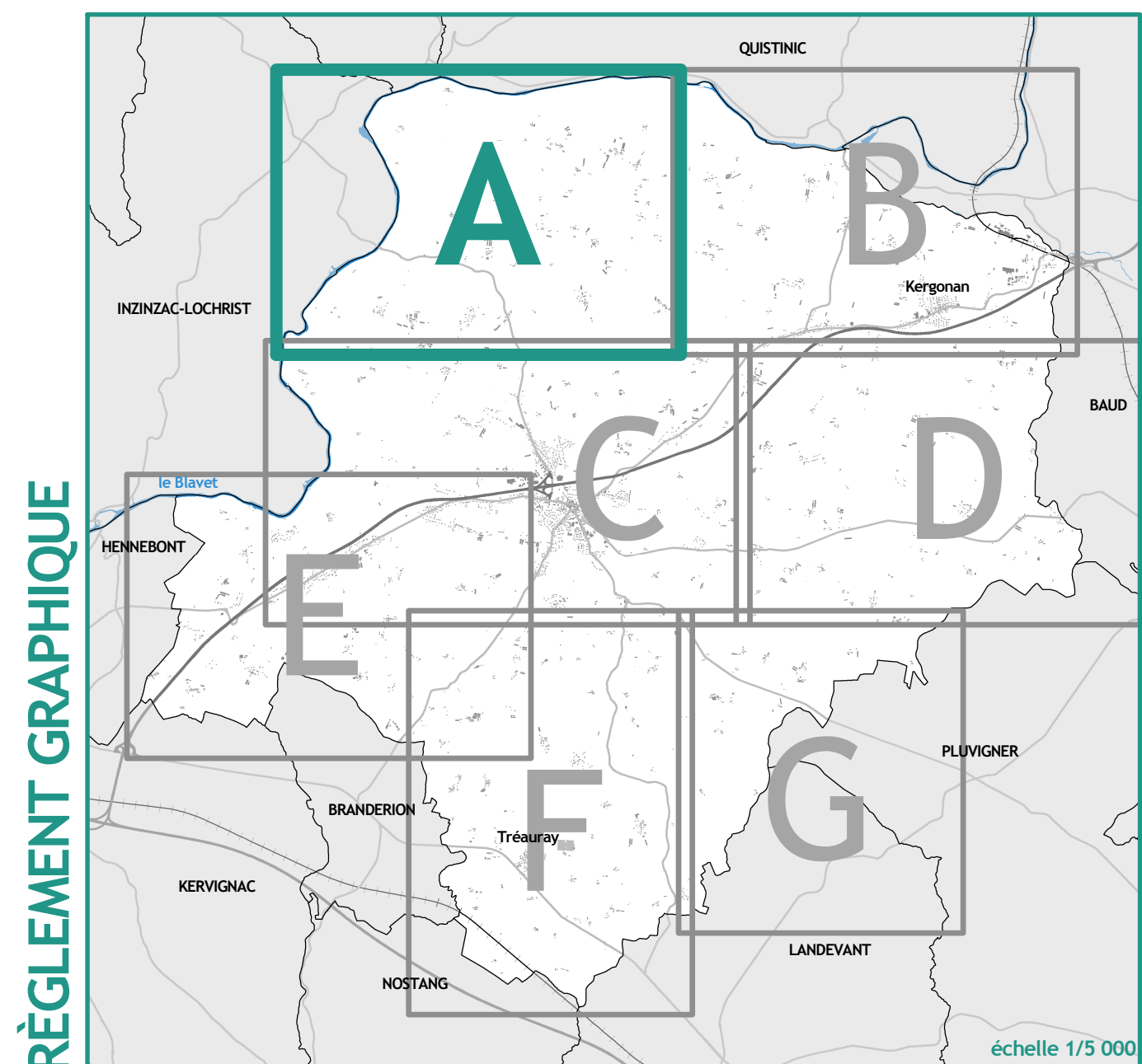
COMMUNE DE LANGUIDIC
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18 mars 2013



LANVAUDAN

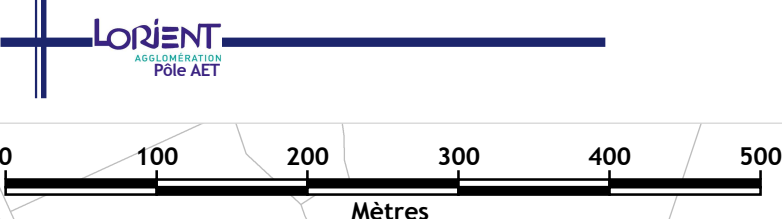
QUISTINIC



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PHASE APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 18 mars 2013
Le Maire,
Maurice OLLIERO

INZINZAC-LOCHRIST



- LEGENDE**
- Limite de zone
 - A Nom de zone
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - B N° d'emplacement réservé
 - Protection architecturale
 - ⊙ Bâtiment agricole d'intérêt architectural susceptible de changer de destination
 - Règle d'implantation des constructions par rapport aux voies nationales et départementales
 - Linéaire commercial protégé
 - Périmètre de protection des sites archéologiques au titre de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive
 - ★ Site archéologique de type 1
 - ★ Site archéologique de type 2
 - ~ Cours d'eau
 - Etang, bassin
 - Zone humide

